

Après l'école, pour le repas de midi, la sieste de l'après-midi ou un accueil en fin de journée, les enfants dès la 1<sup>re</sup> année de maternelle peuvent bénéficier d'un accueil individualisé auprès d'une assistante maternelle.

## → ACCUEIL INDIVIDUALISÉ Chez les assistantes maternelles



Un réseau d'assistantes maternelles agréées par le service de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) se tient à disposition sur tous les secteurs scolaires de la ville pour proposer leur service. **Deux solutions sont offertes aux parents**, l'accueil peut se faire chez :

### DES ASSISTANTES MATERNELLES DE L'ACCUEIL FAMILIAL :

- **Accueil possible d'enfants principalement de 1<sup>re</sup> année de maternelle** pour 4 ou 5 jours sur les temps péri-éducatifs de 7h00 à 18h30 (7h -9h puis 11h pour le déjeuner et le reste de la journée), les mercredis et pendant les vacances scolaires.
- **Gestion administrative et financière simplifiée** (contrat signé avec la structure, système de mensualisation, participation financière selon le barème de la CAF et des ressources des familles)
- **Exercice à domicile mais au sein d'une équipe pluridisciplinaire.**

> **Information et inscription :**  
**Adeline CHOPOT**  
☎ 03 88 29 78 45  
✉ [accueil-familial@ostwald.fr](mailto:accueil-familial@ostwald.fr)

### DES ASSISTANTES MATERNELLES EXERÇANT EN PRIVÉ :

L'accueil est possible pour les enfants, de la 1<sup>re</sup> année de maternelle jusqu'à 6 ans, tous les jours de la semaine, en fonction des disponibilités des professionnelles.

- **Comment trouver une assistante maternelle ?**  
Sur le site de la CAF : [monenfant.fr](http://monenfant.fr)
- **Les aides financières**, complément de libre choix de mode de garde (CMG), simulation inclus avec celle de la Paje : <https://monenfant.fr/estimer-la-prestation-d-accueil-du-jeune-enfant>
- **Le Relais Petite Enfance (RPE) soutient et guide les parents ainsi que les assistantes maternelles dans leurs démarches.**

> **Information :**  
**Muriel Kremer**  
☎ au 03 88 67 89 23  
✉ [rpe@ostwald.fr](mailto:rpe@ostwald.fr)



# ANNÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

## Accueil des enfants sur les temps du midi, du soir et du mercredi

### ACCUEIL DU SOIR ET/OU RESTAURATION SCOLAIRE

(formule sur 2,3 ou 4 jours)  
Inscription en ligne du 17 mars au 18 avril 2025

### ACCUEIL DU MERCREDI

(formule à l'année ou ponctuelle)

Inscription en ligne du 17 mars au 18 avril 2025

### ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

chez les assistantes maternelles



Espace citoyen : [www.espace-citoyens.net/ville-ostwald](http://www.espace-citoyens.net/ville-ostwald)  
Infos complémentaires : [www.ville-ostwald.fr](http://www.ville-ostwald.fr)

Pour le repas de midi, l'accueil après l'école en fin de journée et/ou le mercredi (en demi-journée ou journée avec ou sans repas), les enfants de 3 à 12 ans peuvent bénéficier d'un accueil collectif dans les structures Oasis (dans la limite des places disponibles) pour les temps :

## → ACCUEIL DU SOIR ET/OU RESTAURATION SCOLAIRE Formule à l'année sur 2, 3 ou 4 jours



NOUVEAU

- Pour un besoin PERMANENT ET RÉGULIER des familles à l'année avec une formule au choix sur 2, 3 ou 4 jours sur les temps hors période de vacances scolaires :
  - > du midi pour la restauration scolaire,
  - > du soir après l'école pour l'accueil périscolaire.
- Inscription à l'année sans possibilité de modification.
- Toute annulation (hors absence justifiée prévue dans le règlement intérieur) sera facturée.

## → ACCUEIL DU MERCREDI Formule à l'année ou ponctuelle



NOUVEAU

- Pour un besoin PERMANENT ET RÉGULIER des familles avec une formule tous les mercredis de l'année (à la demi-journée ou à la journée avec ou sans repas) hors période de vacances scolaires.
  - > Toute annulation (hors absence justifiée prévue dans le règlement intérieur) sera facturée.
- Pour un besoin PONCTUEL des familles selon les places disponibles.
  - > Possibilité de réserver directement sur l'espace citoyen (ECP).

## → RÉPONSES AUX FAMILLES

- La réponse aux familles sera transmise par mail à partir du **12 mai 2025**.
- En cas de réponse négative, les familles seront inscrites sur liste d'attente et recontactées par les directeur·trice·s des services péri-éducatifs.

NOUVEAU

- Une demande de révision de la formule choisie initialement sera possible du 3 au 15 novembre 2025. Elle sera adressée par mail aux directeur·trice·s des services péri-éducatifs concernés qui en étudieront la faisabilité.

NOUVEAU

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

Afin de faciliter les inscriptions aux familles, l'inscription se déroulera en deux temps :

### ÉTAPE 1 > INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

La famille devra déposer, **une seule fois en ligne et par enfant**, l'ensemble des pièces justificatives demandées (voir liste ci-dessous). Cette étape est obligatoire et préalable à l'accès au formulaire d'inscription aux différentes activités choisies pour un enfant. Les documents scannés ne doivent pas dépasser **500 Ko/doc** et peuvent être stockés dans la dalle « pièces justificatives » de l'ECP.

### ÉTAPE 2 > INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS SELON LA FORMULE CHOISIE

La famille opte pour la ou les formules de son choix par activité et par enfant.

- ! Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de l'Espace Citoyen, les directeur·trices vous proposent des permanences sur RDV (voir les interlocuteur·trice·s ci-dessous).



### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- **Dossier d'inscription rentrée 2025-26** à télécharger dans le formulaire sur l'espace citoyen ou sur [www.ville-ostwald.fr](http://www.ville-ostwald.fr)
- Une photo de l'enfant, au format identité
- Une copie de votre livret de famille (uniquement pour une première inscription)
- Attestation de paiement de la CAF ou de la MSA du mois précédent l'inscription, sur laquelle apparaît le quotient familial
- Attestation de situation des responsables légaux (attestation employeur, France travail, formation...) de moins d'un mois,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois, des deux parents si séparation
- Une copie de l'attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année scolaire 2025/2026, dès réception
- En cas de séparation : autorité parentale à justifier
- Une attestation vaccinale de moins de 3 mois ou photocopie du carnet de santé
- **Le projet d'accueil individualisé (PAI) si existant**
- Notification MDPH valide sur l'année en cours pour les enfants concernés



### VOS INTERLOCUTEURS

> Si votre enfant est scolarisé au **GRUPE SCOLAIRE SOURCES D'O** son service péri-éducatif est :

**Oasis « la Palmeraie »**

☎ 03 88 66 69 87

✉ [oasis-palmeria@ostwald.fr](mailto:oasis-palmeria@ostwald.fr)

> Si votre enfant est scolarisé au **GRUPE SCOLAIRE DU BOHRIE** son service péri-éducatif est :

**Oasis « le Bohrie »**

☎ 03 88 30 23 00

✉ [oasis-bohrie@ostwald.fr](mailto:oasis-bohrie@ostwald.fr)

> Si votre enfant est scolarisé au **GRUPE SCOLAIRE DU SCHLOESSEL** son service péri-éducatif est :

**Oasis « l'Archipel »**

☎ 03 88 39 49 97

✉ [oasis-archipel@ostwald.fr](mailto:oasis-archipel@ostwald.fr)

> Si votre enfant est scolarisé à l'école **MATERNELLE JEAN RACINE ÉLÉMENTAIRE JEAN RACINE** son service péri-éducatif est :

**Oasis « le Bohrie »**

☎ 03 88 30 23 00

✉ [oasis-bohrie@ostwald.fr](mailto:oasis-bohrie@ostwald.fr)

- ! Toute inscription vaut acceptation du règlement en ligne.



Inscription sur l'ECP : [www.espace-citoyens.net/ville-ostwald](http://www.espace-citoyens.net/ville-ostwald)  
Infos complémentaires : [www.ville-ostwald.fr](http://www.ville-ostwald.fr)